

Maladies vectorielles: de la veille à la prévention en élevage

Maladies vectorielles: de la veille à la prévention en élevage

- Quels outils de veille sanitaire ?
- Le GDS, relais de communication au service des éleveurs
- La situation FCO-3 en Haute-Normandie
- Retour d'expérience sur l'épizootie de FCO-3 en Haute-Normandie

Pourquoi lutter contre les maladies animales?

- Eviter les zoonoses
- Renforcer l'économie de l'élevage
- Respecter le Bien être de l'animal...



GDS: Veille Sanitaire et Communication pour les Eleveurs

- Suivi des actualités sanitaires
 - Promedmail Sat 16 Sep 2023 13:10 CET
Source: Omroep Flevoland - Netherlands [in Dutch, machine trans., edited]
<https://www.omroepflevoland.nl/nieuws/349055/eerste-flevolandse-gevalschaap-bezwiken>
 - LegiVet
 - GDS France
- Communication
 - Presse agricole: 1 article/semaine
 - Site internet
 - Mail éleveurs: 1 email/semaine
 - Courrier spécifique éleveurs Ovins
 - Réunions publiques
 - Interventions ponctuelles radio et presse locale



Réunions d'information FCO-3

Le FCO sérotype 3 progressant rapidement, le GDMA 76 organise des réunions d'information sur cette maladie en Seine-Maritime et dans l'Eure. De nombreux cas sont décrits dans le Nord-Est de l'Hexagone.



► **Seine-Maritime :**
Mardi 3 septembre à 10 h 30
Salle des fêtes de Quiévrecourt - Neufchâtel-en-Bray
Jeudi 5 septembre à 10 h 30
Salle des fêtes de Goderville
Jeudi 5 septembre à 14 h
Salle des fêtes de Yerville

► **Eure :**
Jeudi 29 août à 10 h 30
Mairie de Fleury-sur-Andelle
Vendredi 30 août à 10 h 30
Lycée agricole de Tourville-sur-Pont-Audemer
Lundi 2 septembre à 14 h
Salle des fêtes de La Barre-en-Ouche



 **Aucune inscription préalable.** Tous les éleveurs, même les petits détenteurs, ainsi que les intervenants liés à l'élevage sont conviés à ces réunions. Toutes les infos sur www.gdma76.fr

[illegible]

Dans le cas de la FCO et de la MHE, en l'absence de produit disposant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) spécifique dans l'indication *Callosité*, les textes préconisent l'utilisation de produits à base de pyréthrinoides. Les durées d'action ne sont donc pas celles prévues dans la notice d'utilisation. **Générallement, il est conseillé aux produits ou pyréthrinoïdes les durées d'action ne sont donc pas celles prévues dans la notice d'utilisation.**

Un seul message: Vaccinez vos Ruminants !

L'essentiel

FCO sérotype 3 : vaccinez, vaccinez, vaccinez !

L'émergence du sérotype 3 de la FCO vient rappeler si besoin le risque lié aux pathologies vectorielles. Le premier épisode de FCO connu sur le territoire à l'automne 2006 avait engendré des problèmes sanitaires dans de trop nombreux élevages tant de bovins que d'ovins.

Le vaccin disponible dès maintenant, gratuitement, est à utiliser sans limite pour protéger les cheptels avant que l'épizootie se manifeste dans notre département.

ACCÈS AU VACCIN GRATUIT POUR TOUS LES ÉLEVÉS D'OVINS ET DE BOVINS DE NORMANDIE

La mise à disposition du vaccin contre la FCO-3 par l'État est une aubaine à saisir absolument. Le vaccin est le meilleur outil de prévention contre l'expression du virus dans les élevages ovins comme bovins. Les commandes sont à passer auprès des vétérinaires sanitaires. Le processus se met en place et les livraisons sont réalisées progressivement. Les témoignages des éleveurs et vétérinaires belges confirment que le virus n'épargne aucune des deux espèces. En effet, les signes cliniques – abattement prononcé, hyperthermie, chute de production laitière, ulcérations de la bouche et du muflle, boiteries, gonflement du bourrelet corénaire ainsi qu'une augmentation des avortements et de la mortalité – font l'objet de signalement



Tout éleveur déclaré de bovins ou d'ovins a droit à la **vaccination gratuite, dès lors qu'il habite en Normandie**. N'hésitez pas à contacter votre vétérinaire sanitaire pour commander vos doses.

pour les deux espèces. La protection du cheptel reproducteur est primordiale. La vaccination est volontaire et devra être indiquée dans le carnet sanitaire.

DES MOUVEMENTS LIMITÉS DEPUIS LA ZONE RÉGULÉE

Afin d'éviter de déplacer des animaux potentiellement porteurs du virus dans des zones indemnes, une zone régulée d'un rayon de 150 km autour des foyers est instaurée. Ainsi les vaches tières de la Seine-Maritime et un tiers de l'Eure sont classés en zone régulée. Ce qu'il faut retenir, c'est que les mouvements à partir de cette zone vers le secteur indemne

doivent respecter les règles suivantes :

- ▶ pour les mouvements dans la zone régulée, ou en direct vers l'abattoir, seule la désinsectisation est préconisée en tenant compte du délai d'attente du traitement avant abattage ;
- ▶ pour les animaux de moins de 70 jours, dont les veaux laitiers qui sortiraient en zone indemne, les éleveurs doivent désinsectiser les animaux (aucun délai requis). Une fois arrivés en centre de rassemblement, les veaux seront testés par PCR et seront redésinsectés par l'opérateur commercial ;
- ▶ pour les sorties d'animaux de plus de 70 jours en zone indemne, la PCR négative

reste obligatoire avant départ en plus de la désinsectisation maximum 14 jours avant.

RASSEMBLEMENTS D'ANIMAUX : UNIQUEMENT EN ZONE INDEMNÉ

Le bon sens et la réglementation imposent que seuls les rassemblements en zone indemne puissent se dérouler à ce jour. Il reste possible que des animaux de zone régulée puissent participer à des rassemblements en zone indemne sous les mêmes conditions que des mouvements de sortie de zone (désinsectisation de l'animal et des véhicules et PCR FCO-3 négative). Les conditions minimales indiquées peuvent être complétées par des exigences spécifiques des organisateurs. Néanmoins, nous conseillons aux éleveurs candidats de reporter leurs participations, évitant ainsi de prendre un risque pour leurs élevages et ceux de leurs voisins.

VEILLE SANITAIRE

Dans ce contexte, la vigilance des éleveurs est plus

que jamais indispensable pour identifier tout cas suspect. Ce dernier sera signalé au vétérinaire sanitaire qui posera un diagnostic différentiel et confirmera la suspicion auprès de la DDPP si justifiée. Les frais engagés autour de la suspicion, visite, prélèvements et analyses seront pris en charge par l'État dans le cadre de la police sanitaire. Cette vigilance des éleveurs est indispensable et permettra d'identifier au plus vite la circulation virale sur le département.

À ce jour, les suspicions posées se sont avérées toutes négatives. Le mot d'ordre demeure : vaccinez vos ovins et bovins ! La vaccination limite les signes cliniques et l'impact économique de la FCO.

CHRISTOPHE SAVOYE

Liste des communes publiées sur le site internet du Msa : <https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fevre-catarrhale-ovine-fco-en-france>

en bref



Pour toutes informations complémentaires, contactez votre vétérinaire sanitaire
GDMA : 02 35 60 61 60/info@gdma76.fr
www.gdma76.fr

Pays de Caux Agriculture

FCO : les éleveurs invités à vacciner leur cheptel

Seine-Maritime

Plus d'une centaine de cas de Fièvre catarrhale ovine (FCO) ont été détectés en France. Des vaccins gratuits sont à disposition.

Mardi 27 août, la maladie n'était pas encore arrivée en Seine-Maritime. Toutefois, depuis le début du mois, la Fièvre catarrhale ovine a fait son apparition en France. Le premier foyer a été déclaré dans la semaine du 5 au 11 août. En fin de semaine dernière, les autorités sanitaires dénombrent un peu moins de 200 cas, beaucoup dans le Nord et dans l'Aisne, mais certains aussi dans le Pas-de-Calais ou la Somme.

Cela a des impacts sur les mouvements des ovins et des bovins. Une zone dite régulée a été mise en place, elle concerne les deux tiers de notre département. Seule la partie ouest de la Seine-Maritime échappe à la mesure.

Limiter la propagation

En conséquence, les concours interdépartementaux d'animaux de boucherie qui devaient se tenir à Forges-les-Bains mercredi 28 août ont été reportés. "Il s'agit de sécuriser les mouvements d'animaux depuis la zone régulée pour limiter la propagation de la maladie", souligne Christophe Savoye, directeur du GDMA 76 (Groupement de défense contre les maladies des ani-

maux de Seine-Maritime). Des règles pour les déplacements de ruminants depuis la zone régulée vers le reste du territoire national ont été établies. "Les animaux doivent faire l'objet d'une désinsectisation au moins 14 jours avant le départ et obtenir un test PCR négatif à partir d'un prélèvement sanguin réalisé au moins 14 jours après la date de désinsectisation", précise-t-il.

Vaccination recommandée

"Nous recommandons vivement la vaccination du cheptel", insiste Christophe Savoye. Le directeur du GDMA 76 rappelle que tous les élevages de Normandie peuvent avoir accès au vaccin mis à disposition gratuitement par l'État.

Pour l'obtenir, l'agriculteur doit le commander auprès de son vétérinaire sanitaire. C'est l'éleveur qui procèdera à la piqûre. Avec la contrainte que les animaux, notamment dans les troupeaux allaitants, pâturent en extérieur à cette période et ne sont pas forcément faciles à attraper...

La fièvre catarrhale est transmise par les moucheron. Elle se traduit par des ulcères, des croûtes sur le muflle, autour ou dans la bouche des animaux ainsi que par des œdèmes sur les pattes. Chez les ovins comme chez les bovins, elle provoque des fièvres, de l'hypermélie, des boiteries, etc. Pour les premiers cités, cela peut aller jusqu'à des morts brutales.



Aucun cas n'était déclaré en début de semaine en Seine-Maritime. Néanmoins, le Groupement de défense contre les maladies des animaux (GDMA 76) organise des réunions d'information

■ **Pratique. Réunions d'information :** lycée agricole de Tourville-sur-Pont-Audemer vendredi 30 août à 10h30 ; à Quiverville

mont mardi 3 septembre à 10h30 ; Goderville jeudi 5 septembre à 10h30 et Yerville jeudi 5 septembre à 14h.

Commandes de Vaccins FCO et MHE 26/11/24 (source SRAI Normandie)

Vaccin		Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	France
BLUVAC 3	Nombre de doses livrées	87347	65889	241949	16576	297865	709626	5283402
	Nombre de DPE ayant commandé	33	18	60	40	49	200	3519
	Nombre de commandes	275	114	417	287	399	1492	8448
BULATAVO 3	Nombre de doses livrées	32850	26550	52950	46650	88950	247950	3719300
	Nombre de DPE ayant commandé	23	16	40	21	29	129	1316
	Nombre de commandes	131	59	201	125	195	711	6169
HEPIZOVAC	Nombre de doses livrées	10764	0	39990	52035	0	102789	658417
	Nombre de DPE ayant commandé	17	0	22	37	1	77	408
	Nombre de commandes	43	0	97	168	1	309	1298

Quelle situation FCO en Haute-Normandie?

- 27 foyers en Seine-Maritime et 11 dans l'Eure 29/11/24
 - A l'est de la Seine-Maritime
 - De l'est à l'ouest de l'Eure le long de la Seine et de l'A13
- Uniquement bovin en Seine-Maritime, 3 ovins dans l'Eure
- **Point commun, pas de vaccination**
- Contact systématique et visite si nécessaire.
- **Une vaccination large des Ovins et Bovins**
-



élevage

Premiers cas de FCO-3 en Haute-Normandie

Le GDMA fait un point sur la situation FCO-3 et la MHE en France (en illustration les cartes des zones régulées FCO-3 et MHE ainsi que la répartition des foyers au 12 septembre). Les suspensions de cas concernant les deux départements de l'Eure et de la Seine-Maritime ont été confirmées mardi 17 septembre.

FCO-3

Au 13 septembre, 1 929 foyers de FCO HTV3 ont été confirmés dans vingt-trois départements (soit 1 217 de plus en une semaine). Les trois départements nouvellement touchés sont le Cher, l'Eure-et-Loir et le Loiret. La zone régulée ne s'étend que légèrement vers l'ouest et le sud-ouest, la plupart des nouveaux foyers ayant été recensés dans le nord-est de la France. Les suspensions

de cas concernant les deux départements de l'Eure et de la Seine-Maritime ont été confirmées mardi 17 septembre. Les nouveaux foyers constatés en Sarthe entraînent l'entrée dans la zone régulée de la commune de Bruz où va se dérouler le Spaze. La situation actuelle de l'épizootie de FCO-3, confirme si c'était encore nécessaire, tout l'intérêt qu'il y a à protéger les cheptels visés la vaccination. Le mot d'ordre « Vaccinez ! » est plus que jamais d'actualité, continuons l'effort de vaccination. Plus de 200 000 doses ont été commandées et livrées en Seine-Maritime pour les bovins et 90 000 pour les ovins. L'état a complété les commandes de vaccin FCO-3. Le processus de commande reste le même, demandez à votre vétérinaire sanitaire les doses nécessaires à la vaccination de vos animaux, il les

commandera et les prouvera. Le vaccin est pris en charge par l'État.

MHE

250 nouveaux foyers ont été confirmés cette semaine. L'explosion du nombre de foyers dans le Maine-et-Loire se confirme cette semaine encore. Le zonage est légèrement modifié. Un vaccin sera bientôt disponible, nous n'avons pas encore les modalités précises d'accès. Deux grands rassemblements nationaux de bovins vont se tenir prochainement, Spaze et Sommet de l'Élevage, moments forts attendus par les éleveurs qui ont prévu d'exposer des animaux. Ces événements n'en demeurent pas moins des rassemblements à risques dans un contexte de flambées épidémiques MHE et FCO-3. ■

C. SAVOYE - GDMA 76

Agriculture

La fièvre catarrhale ovine est arrivée en Seine-Maritime

Élevage

La fièvre catarrhale ovine (FCO) est arrivée en Seine-Maritime. Des foyers ont été repérés dans le sud-est du département. Ils concernent des élevages bovins. Dans l'Eure, des ovins ont pu être infectés. La maladie devrait continuer de se répandre sur le territoire de l'Eure-Haute-Normandie. Elle pourrait bientôt être repérée en pays de Caux. « La campagne de vaccination collective contre la FCO-Jacques Hen » constate, cependant Christophe Savoye, directeur du Groupement de défense contre les maladies des animaux en Seine-Maritime (GDMA 76). « Cela peut permettre de limiter les dégâts. » Ces vaccins sont fournis gratuitement par l'État. Plus de 200 000 doses ont été délivrées par les vétérinaires sanitaires à des éleveurs bovins et 60 000 à des éleveurs ovins dans les deux départements.

Transmission par des moucheron

Au 19 septembre, 2 812 foyers étaient recensés en France. La fièvre catarrhale ovine est une maladie virale. Elle affecte principalement les ruminants, en particulier les ovins, mais aussi les bovins et autres espèces. Elle est transmise par des moucheron.

Cette épizootie de FCO de sérotype 3 (BTV3) a débuté aux Pays-Bas autour d'Amsterdam en 2023. Fin juillet 2024, la maladie était repérée à proximité de la frontière française. Un premier cas de fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 a été confirmé



En Seine-Maritime, ce sont des élevages bovins qui sont concernés.

en France le 5 août dans le département du Nord. Une zone régulée a été mise en place à compter du 2 août. Cette zone évolue depuis, chaque semaine, en fonction de la confirmation de nouveaux foyers sur le territoire. Les mouvements depuis cette zone vers le reste du territoire national sont restreints : les animaux sensibles à la FCO (bovins, caprins, ovins) doivent avoir fait l'objet d'un traitement de désinsectisation de vecteur de la maladie est un insecte) deux semaines avant leur départ et avoir obtenu un test de dépistage négatif.

FCO sérotype 3 : 1^{er} cas dans un cheptel ovin français



Une campagne de vaccination volontaire ciblée se met en place en France. © STEPHANE L'ETOUILLER

La fièvre catarrhale ovine (FCO) du sérotype 3 s'étend de nouveau et gagne désormais la France avec un premier cas confirmé par les autorités sanitaires. État des lieux au mercredi 7 août.

GDS France vient de confirmer ce mercredi 7 août un premier cas de FCO du sérotype 3 dans un cheptel ovin en France, à Marperet dans le département du Nord. Par ailleurs, il indique que « de nombreuses suspicions sont présentes », ajoutant « nous sommes dans l'attente des résultats du laboratoire national de référence de la FCO de l'Anses pour les confirmations éventuelles (très probables au vu de la clinique). Nos informations ne sont pas exhaustives mais nous avons connaissance de suspicions dans les départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Moselle. » Les évolutions de zones réglementées seront connues d'ici le 9 août.

De plus, dans le Sud-Ouest, GDS France indique que « nombre de cas cliniques de maladie hémorragique épizootique (MHE) et de FCO du sérotype 8 augmentent également ».

Par ailleurs, le Luxembourg a déclaré ses premiers foyers de FCO à moins de 15 km de la frontière française (voir Bulletins hebdomadaires de veille sanitaire internationale du 6 août 2024 sur la plateforme-esa.fr).

MODALITÉS DE LA VACCINATION

Le 5 août, le ministère de l'Agriculture a précisé que « face au risque d'introduction d'un nouveau sérotype de la FCO en France depuis le Nord de

l'Europe, le ministère mobilise un stock de vaccins pour limiter les impacts de la maladie. » Ces vaccins « sont mis à disposition des éleveurs français. À charge pour les éleveurs de se rapprocher de leur vétérinaire pour qu'il procède aux injections adéquates ou bien qu'il délire les vaccins nécessaires. » Car « la vaccination peut être réalisée par l'éleveur », précise le communiqué de presse du ministère. « Le produit ne sera cependant disponible qu'à partir du 14 août. » Une deuxième livraison sera effectuée le 31 août. »

Pour rappel, l'épizootie de FCO sérotype 3 menace les ruminants domestiques. Depuis octobre 2023 et son apparition aux Pays-Bas, « le sérotype 3 a engendré des impacts significatifs dans les élevages infectés », dit le ministère. Les principaux symptômes de cette maladie virale sont :

- chez les ovins :
 - abattement, hyperthermie, gonflement de la tête, jetage, salivation et mûleur musculaire ;
 - mortalité fréquente.
- chez les bovins :
 - abattement, hyperthermie et baisse de la production laitière ;
 - mortalité rare.

Tout signe clinique suspect doit être signalé à votre vétérinaire sanitaire.

La lutte contre les vecteurs, les Culicoides, via la protection insecticide des ruminants est primordiale. ■

GDMA 76

Pour tous renseignements : contacter le GDMA 76 au 02 35 60 31 60

élevage

FCO-3 : les cheptels atteints en Seine-Maritime

La FCO-3 poursuit son extension vers le nord et l'ouest du département. Elle est arrivée sur Neufchâtel-en-Bray et se rapproche des Hayons. Neuf nouveaux cas ont été confirmés sur le territoire vendredi dernier dans des élevages bovins n'ayant pas été vaccinés.

Dans les élevages que le GDMA 76 a pu contacter, peu d'animaux sont touchés sauf dans un élevage. Toutes les tranches d'âges sont concernées : veaux naissants, génisse laitière en bâtiment, vaches tarées, vaches en lactation, vache allaitante suivie. La forme la plus rapportée est une raideur des animaux qui ont du mal à se déplacer accompagnée généralement de fièvre. Les symptômes régressent en gé-

néral en deux à trois semaines. Plusieurs élevages ont perdu des animaux (dont un avec trois vaches adultes), souvent à la suite d'une forte détresse respiratoire.

À ce jour, il n'y a pas d'avortement rapporté, alors même qu'un lot de vaches tarées est actuellement malade.

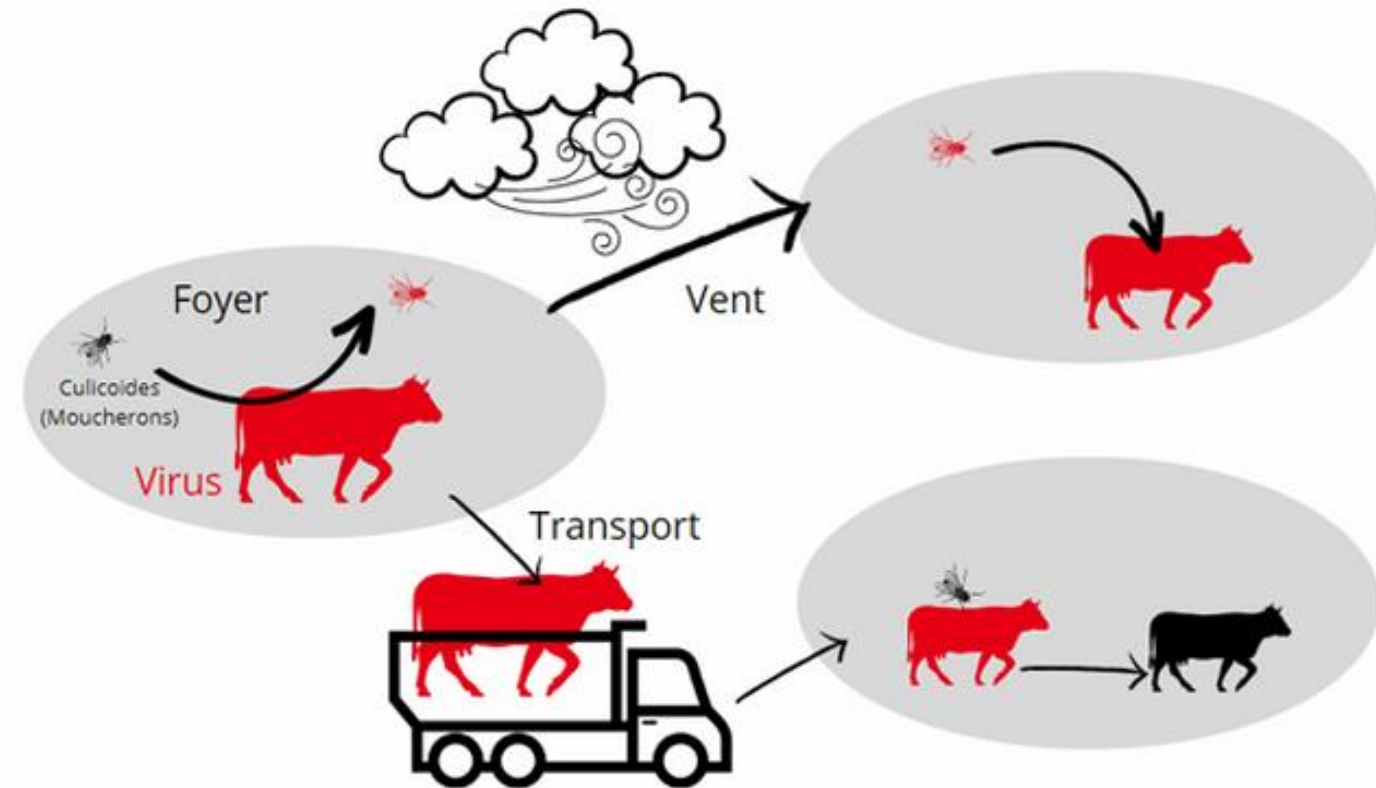
L'impact de la maladie sera mesuré sur le long terme, notamment en termes de reproduction.

Aucun des élevages touchés n'a été vacciné : il est urgent de protéger nos troupeaux. Le moucheron est encore très actif et la maladie se propage vite ! ■

MARTINE VANBELLE,
VÉTÉRINAIRE CONSEIL
GDMA 76

Les facteurs de diffusion des virus FCO et MHE

- Déplacement des Culicoïdes par les vents et les supports de transport inertes
- Déplacement des Ruminants réservoirs grâce à la réglementation dans un rayon de 150 km autour des foyers, facteur inéluctable de diffusion...plus rapide que le vent.
- Les concours et rassemblements...
- **Contrôle systématique des sorties de zone MHE, ex: 3 626 gros bovins introduits en Seine-Maritime**



Une seule solution de prévention: la Vaccination

- FCO sérotype 3, vaccin fourni gratuitement jusqu'au 31/12
- MHE



Indications d'utilisation

- Espèce cible = Bovin (dès 2 mois d'âge)

Immunisation active des bovins afin de prévenir la virémie* et réduire les signes cliniques systémiques, y compris l'hyperthermie, causés par le virus de la maladie hémorragique épidémiologique.



Retour d'expérience: Qu'est ce qui a bien fonctionné?

- Relais des Vétérinaires praticiens, lien fort avec le GTV
 - Intérêts de la vaccination
 - Suspensions, vigilance
- Communication via tous les moyens possibles
- Contrôles des mouvements
- Vaccins gratuits
- Peu de foyers

Retex: Qu'est ce qui a moins bien fonctionné?

- Les concours... trop de variabilité locale et d'adaptation de la réglementation
- Le périmètre de circulation trop large... les ruminants réservoirs peuvent circuler librement dans le périmètre défini assurant la diffusion potentiel de l'épizootie
- La ceinture de vaccination non obligatoire si ceinture= obligation
- Des éleveurs, des partenaires parfois trop tièdes, arrière-effet antivac !!!
« on m'a dit que le vaccin fait avorter... »

Acceptabilité des mesures sanitaires...



Gdma
SEINE MARITIME
GROUPEMENT DE DÉFENSE
CONTRE LES MALADIES DES ANIMAUX

GDS
Eure
L'action sanitaire ensemble



Face aux maladies vectorielles, quelles attentes?

Evolutions permanentes au service de la santé animale

- Formations et Diffusion des informations
- **Mise au point de nouveaux vaccins**
- **Evolutions des techniques de laboratoires**
- Suivis épidémiologiques
- Gestion des données et leur traitement



- Charles Nicolle:
 - *Il y aura donc des maladies nouvelles. C'est un fait fatal. Un autre fait, aussi fatal, est que nous ne saurons jamais les dépister dès leur origine.*
- Le combat n'est pas perdu
 - Surveillance épidémiologique permanente,
 - Détection précoce de tout nouveau foyer
 - Alerte immédiate
 - Mesure de lutte rapides et appropriées



Merci pour attention !

